

Déclaration de Kanazawa

Nous, les représentants de dix-huit collectivités territoriales françaises et de vingt-six collectivités japonaises, réunis à Kanazawa les 12 et 13 mai 2010 pour les deuxièmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise, adoptons la déclaration suivante.

Les premières Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise, organisées à Nancy en octobre 2008 dans le cadre des célébrations du cent-cinquantième anniversaire des relations franco-japonaises, ont réuni de nombreux représentants des collectivités territoriales françaises et japonaises engagées dans la coopération décentralisée. Constituant un espace de dialogue novateur, elles ont permis aux participants d'échanger leurs points de vue et informations, et d'en savoir plus pour faire face aux défis communs. Conscients de la nécessité de renouveler cet échange de connaissances et d'expériences, de partager une vision commune, et de la traduire en actions concrètes, les participants avaient convenu de se retrouver pour la deuxième édition de ces rencontres à Kanazawa en 2010.

C'est ainsi que nous, les représentants de quarante-quatre collectivités françaises et japonaises plaidant en faveur de la prise d'initiatives locales, nous sommes réunis à Kanazawa pour les deuxièmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise. Tout en maintenant le thème principal établi lors de la première édition, à savoir « la gouvernance locale et le développement durable », ainsi que les trois ateliers portant sur les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, nous avons introduit pour ces rencontres de Kanazawa un quatrième atelier ayant trait à la culture comme moteur du développement économique local.

A l'issue de ces Rencontres, nous sommes plus que jamais convaincus de l'importance et de l'efficacité de la coopération pour :

- résoudre les questions liées au maintien de l'animation territoriale ;
- relever les défis environnementaux qui dépassent les frontières ;
- traiter les problèmes sociaux, notamment l'accroissement des écarts sociaux engendrés par les excès du libéralisme.

Aussi, reconnaissant que la préservation des caractéristiques locales et le respect mutuel sont indispensables pour s'inscrire dans le développement

durable, nous sommes convenus d'établir et de développer des programmes de coopération dans les domaines culturel, économique, environnemental et social.

Culture

- ♦ Nous reconnaissons la culture et les arts comme un moyen universel d'échanges et de dialogue entre nos peuples.
- ♦ Les échanges culturels et artistiques entre la France et le Japon sont de longue date à la source d'influences réciproques et les collectivités territoriales y ont toujours joué un rôle prépondérant. Nous affirmons l'importance que revêt la coopération, et ce non seulement dans le cadre des relations existantes, mais également dans les échanges de personnes, tels que les échanges de jeunes, et dans le domaine de la formation, notamment l'accueil de stagiaires concernés par l'artisanat et les métiers d'art.
- ♦ Nul n'ignore aujourd'hui le rôle central joué par la Culture, sous toutes ses formes, en matière de développement territorial durable. Les retombées des industries culturelles, que ce soit en termes économiques, touristiques, sociaux ou d'attractivité, sont considérables. C'est pourquoi nous souhaitons partager nos expériences et nos savoir-faire en matière de politiques culturelles.
- ♦ Forte de la longue tradition des régions françaises et japonaises, en matière d'artisanat et de métiers d'art, tels que la filature, la poterie, la verrerie, etc., des actions sont menées de part et d'autre pour les préserver et les développer. Pour aider le développement local durable, nous soulignons l'importance de faire valoir la culture pour le développement régional, notamment en incitant à la création d'industries à haute valeur ajoutée tirant parti de la culture et des traditions.
- ♦ Nous constatons que les collectivités qui abritent sur leur territoire des sites culturels variés, dont certains sont inscrits au patrimoine mondial ou en lice pour l'être, prennent non seulement les mesures indispensables à leur conservation, mais savent également mettre ces ressources à profit, participant ainsi au dynamisme de leur région. Aussi, nous nous proposons de coopérer dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel.
- ♦ Suite aux présentations de projets impliquant particulièrement l'art contemporain, le design ou la musique dans le développement territorial,

nous reconnaissons dans ce domaine le fort potentiel du partage d'informations et de connaissances par delà les frontières. A l'avenir, nous collaborerons davantage et de manière concrète lors d'expositions ou de représentations publiques.

Economie

- ♦ Riches de la présence sur nos territoires d'industries, qu'elles soient traditionnelles ou de pointe, nous apportons notre soutien à leur développement par divers moyens, notamment la coopération entre l'administration et les milieux industriels et scientifiques.
- ♦ Le développement économique durable de nos territoires passe notamment par les innovations technologiques et le développement de nouveaux marchés dans les entreprises enracinées dans nos régions, par l'implantation ou la création d'industries innovantes et, dans la mesure du possible, soucieuses des équilibres environnementaux, et par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
- ♦ En termes de développement industriel, les coopérations envisageables entre collectivités françaises et japonaises, telles que l'échange d'étudiants, la coopération technologique, scientifique et universitaire, ou encore la coopération entre clusters (pôles de compétitivité), ne doivent pas se limiter aux seules collectivités jumelées, mais impliquer autant de partenaires que faire ce peut.
- ♦ Le tourisme représente de part et d'autre un important secteur économique et des mesures proactives sont prises pour encourager le tourisme, notamment la mise en valeur des caractéristiques régionales ou la coopération entre collectivités.
- ♦ En outre, nous reconnaissons que beaucoup peut être fait pour augmenter le nombre de visiteurs, français et japonais, accueillis par nos collectivités.
- ♦ Nous proposons de coopérer afin d'améliorer l'attractivité touristique de nos territoires, notamment en tirant parti de nos expériences respectives et en faisant réciproquement la promotion de nos atouts touristiques.

Environnement

- ♦ Pour une dynamique de développement durable, il est crucial d'évaluer avec exactitude et de résoudre les questions environnementales. Dans le cadre de leurs compétences et tirant parti de leurs spécificités, les autorités locales urbaines et rurales mettent en œuvre des actions concrètes afin de

lutter contre le réchauffement climatique et d'œuvrer pour la protection de l'environnement. Elles doivent continuer à coopérer solidairement dans cette voie.

- ♦ Nous sommes toutefois conscients que, dans ce domaine, l'effet de mesures isolées reste limité et c'est pourquoi nous soulignons l'importance de la mobilisation des collectivités territoriales de par le monde en souhaitant qu'elles soient associées aux réflexions internationales.
- ♦ Dans le cadre de ces Rencontres, nous avons eu connaissance d'exemples d'installation de traitement et de valorisation des déchets (recyclage des emballages et valorisation énergétique après traitement thermique des ordures ménagères résiduelles). Nous reconnaissons également l'importance de développer des réseaux de transports publics.
- ♦ Nous sommes résolus à nous enrichir des innovations mises en œuvre par les uns et les autres, à partager par delà les frontières nos réflexions et nos méthodes, à nous efforcer de convaincre d'autres collectivités et même d'autres pays à adopter les mesures prises par nos collectivités territoriales pour la protection de l'environnement.
- ♦ D'autres acteurs sociaux, notamment les citoyens et les entreprises, reconnaissent l'importance du défi environnemental, aussi nous convenons de la nécessité d'encourager certaines mesures, telles que l'éducation aux gestes en faveur de l'environnement, afin de sensibiliser notamment les membres des générations futures, et le soutien au développement des industries vertes.

Société

- ♦ Pour le développement durable de nos régions, collectivités et centres urbains, il est urgent de faire face aux changements sociaux, notamment, le dépeuplement du milieu rural, la dénatalité et le vieillissement démographique. A cet égard, le rôle des collectivités territoriales chargées des services administratifs de proximité est important.
- ♦ La dénatalité marque surtout le Japon où diverses mesures ont été prises pour le développement local durable, mais leurs effets tardent à se faire sentir. En revanche, la France a réussi à augmenter son taux de natalité. Ayant discuté de ce contraste, force est de reconnaître qu'il y a de grandes différences sociales entre la France et le Japon, notamment en termes d'égalité professionnelle hommes-femmes ou de conception de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

- ♦ Concernant les réponses au vieillissement démographique, nous avons abordé la coopération technique, notamment dans le domaine des soins, et relevé l'importance de la prise en compte de l'accessibilité.
- ♦ L'action des seules collectivités territoriales ne suffit pas et nous sommes d'avis que les initiatives internationales et le développement ainsi que le maintien du lien avec la communauté locale sont également importants.
- ♦ Bien que les contextes sociaux entre nos deux pays diffèrent, les politiques adoptées de part et d'autre sont d'intérêt commun et feront l'objet d'échange d'informations.

Dépassant le cadre des relations bilatérales existantes et faisant écho aux rencontres de Nancy, le succès des rencontres de Kanazawa témoigne à son tour de l'importance d'une nouvelle forme d'échange et de coopération entre collectivités territoriales prêtes à collaborer de manière plurilatérale pour faire face aux défis communs. Nous rendons hommage aux maires de Nancy et de Kanazawa pour leur engagement. Nous sommes persuadés de l'importance d'organiser régulièrement ces rencontres qui font avancer la coopération concrète au niveau local. Nous sommes convaincus enfin qu'elles contribuent au développement et à l'approfondissement des liens entre nos deux pays. Nous convenons d'organiser la troisième édition des Rencontres, à Chartres, en France, en automne 2012. Dans cette perspective, nous convenons de promouvoir le partage d'informations et le maintien d'une étroite communication entre nous, par la création d'un comité de pilotage franco-japonais permanent et tirant parti des technologies de l'information et de la communication. A l'occasion des Troisièmes Rencontres, un Prix sera remis à deux collectivités française et japonaise qui se seront distinguées par une coopération exemplaire en matière de développement durable.

Par l'élargissement de notre démarche, nous formulons le souhait de contribuer à la résolution des défis futurs que doivent relever les collectivités territoriales dans le monde. Nous nous inscrivons par conséquent dans une dynamique d'aide au développement de la paix et de la prospérité dans le monde.

Fait le 13 mai 2010 à Kanazawa, Japon.